

Des élections générales eurent lieu en 1878 dans la province du Nouveau-Brunswick et cette circonstance lui donna l'occasion de réaliser l'ambition qu'il caressait depuis tant d'années dans son cœur. Il fut invité à se porter candidat dans le comté d'York, dans les intérêts du parti libéral. Il accepta l'invitation et se jeta dans la lutte avec tout le zèle et l'enthousiasme d'un homme de son caractère ; il parla le jour et la nuit dans presque chaque paroisse de cette division électorale et, comme il avait des manières agréables, beaucoup de clarté dans l'exposition de ses vues, il fit une si bonne impression sur les électeurs, qu'à la clôture des polls il se trouva élu par une grande majorité. Il ne prit pas son siège, toutefois, car, alors comme aujourd'hui, le candidat défait avait son mot à dire : il refusa d'accepter le verdict du peuple exprimé au scrutin et porta la cause devant les tribunaux. Une pétition d'élection fut produite contre le nouvel élu qui, ne voulant pas perdre un temps inutile, donna immédiatement sa démission. L'orateur emana un nouveau bref d'élection et, le 14 novembre de la même année, M. Blair avait l'honneur de remporter la victoire une seconde fois. L'opposition était faible numériquement le nombre des députés était de quarante-un. Sur ce nombre, trente-quatre appuyaient le gouvernement, ce qui ne laissait pour le combattre que sept hommes vaillants, dirigés par l'honorable John James Fraser, aujourd'hui juge de la cour supérieure du Nouveau-Brunswick.

La législature fut convoquée en février 1879 et bien que M. Blair fût un homme nouveau, peu familier avec les procédés de la chambre, un novice en politique, il fut choisi pour conduire le parti sans aucun espoir. A cette époque, on l'appelait ironiquement le "capitaine de la garde du caporal." Il ne prit pas de temps à prouver son habileté dans la chambre et à convaincre les ministériels, comme l'opposition, qu'en le choisissant pour être le chef de son parti, on avait eu raison. Il se rendit maître dans la pratique et la procédure parlementaires ; puis, dans les débats, les "expérimentés" ne tardèrent pas à reconnaître que la chambre possédait un formidable facteur, comme orateur et comme raisonneur, en sa personne. Du côté ministériel, après le vigoureux M. Fraser venait M. D. L. Harrington, un *debater* fougueux et hardi, un homme que beaucoup craignaient de rencontrer devant les assemblées publiques et dans la chambre M. Michael Adams, maintenant député du comté de Northumberland dans la chambre des communes, jeune et plein de feu, peu soucieux des susceptibilités